



Refus de versement d'un contrat assurance décès

Par **sardes**, le **03/10/2018 à 19:08**

bonsoir, rnles clauses du contrat assurance décès Risques non garantis,de toute atteinte vasculaire et/ou circulatoires (accidents cardio-vasculaires et accidents vasculaires cérébraux).rn-d'un accident medical.rn-d'une infection nosocomiale.rnje voudrait savoir si une rupture d'Anevrisme rentre dans les clauses mentionner ci dessus?syp Merci

Par **Visiteur**, le **04/10/2018 à 00:01**

BonjourrnOui, en toute logique, c'est bien cardio vasculaire et circulatoire.

Par **sardes**, le **04/10/2018 à 16:37**

Bonjour, merci pour votre réponse Pragma.